

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002024_011

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat de maintenance et télégestion matériel de téléphonie VoIP numéro 608*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant Le contrat de maintenance et télégestion numéro 608 émis par la société DEFICOM concernant le matériel de téléphonie VoIP (Voix sur IP) suivant :

- 1 PBX Mitel 470
- 1 Poste Mitel 5380 IP + 1 module M535
- 2 Postes Mitel 6940 SIP
- 35 Poste SIP Granstream GXP 1630

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat émis par la société DEFICOM

Article 2 : Le montant de ce contrat est de 732,00 euros hors taxe annuel (sept cent trente-deux euros hors taxe annuel) soit 878,40 euros toutes taxes comprises annuel (huit cent soixante-dix-huit euros et quarante centimes toutes taxes comprises annuel).

Article 3 : Le présent contrat est signé pour une durée de 12 mois, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sans renouvellement par tacite reconduction.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société DEFICOM

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 23 janvier 2024
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

